

|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

**ACCORD-CADRE DE TRAVAUX**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Entretien et aménagement des chaussées des aéroports de Corse du Sud** |  |
| Date et heure limites de réception des offres : | | |
|

Lundi 19 mai 2025 à 16h00

**Chambre de Commerce et d’Industrie de Corse**

Rue Adolphe Landry

CS 10210

20293 BASTIA Cedex 1

Tél: 04 95 51 55 55 (Ajaccio)

**SOMMAIRE**

[1 - Objet et étendue de la consultation 3](#_Toc193804089)

[1.1 - Objet 3](#_Toc193804090)

[1.2 - Mode de passation 3](#_Toc193804091)

[1.3 - Type et forme de contrat 3](#_Toc193804092)

[1.4 - Décomposition de la consultation 3](#_Toc193804093)

[1.5 - Nomenclature 3](#_Toc193804094)

[2 - Conditions de la consultation 4](#_Toc193804095)

[2.1 - Délai de validité des offres 4](#_Toc193804096)

[2.2 - Forme juridique du groupement 4](#_Toc193804097)

[2.3 - Variantes 4](#_Toc193804098)

[3 - Les intervenants 4](#_Toc193804099)

[3.1 - Contrôle technique 4](#_Toc193804100)

[3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 4](#_Toc193804101)

[4 - Conditions relatives au contrat 4](#_Toc193804102)

[4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 4](#_Toc193804103)

[4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 4](#_Toc193804104)

[6 - Présentation des candidatures et des offres 5](#_Toc193804105)

[6.1 - Documents à produire 5](#_Toc193804106)

[6.2 - Visites sur site 6](#_Toc193804107)

[7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 6](#_Toc193804108)

[7.1 - Transmission électronique 6](#_Toc193804109)

[7.2 - Transmission sous support papier 7](#_Toc193804110)

[8 - Examen des candidatures et des offres 7](#_Toc193804111)

[8.1 - Sélection des candidatures 7](#_Toc193804112)

[8.2 - Attribution des accords-cadres 7](#_Toc193804113)

[8.3 - Suite à donner à la consultation 9](#_Toc193804114)

[9 - Renseignements complémentaires 9](#_Toc193804115)

[9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 9](#_Toc193804116)

[9.2 - Procédures de recours 9](#_Toc193804117)

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Entretien et aménagement des chaussées des aéroports de Corse du Sud

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

|  |  |
| --- | --- |
| Lot(s) | Montant maxi annuel |
| 01 | 2 000 000 € HT |
| 02 | 1 200 000 € HT |
| 03 | 200 000 € HT |

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

|  |  |
| --- | --- |
| Lot(s) | Désignation |
| 01 | Aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte : Chaussées |
| 02 | Aéroport de Figari Sud Corse : Chaussées |
| 03 | Aéroport de Figari Sud Corse : Traitement des revêtements |

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 45233223-8 | Travaux de resurfaçage de chaussées |
| 45233141-9 | Travaux d'entretien routier |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Lot(s) | Code principal | Description |
| 01 | 45233223-8 | Travaux de resurfaçage de chaussées |
| 01 | 45233141-9 | Travaux d'entretien routier |
| 02 | 45233223-8 | Travaux de resurfaçage de chaussées |
| 02 | 45233141-9 | Travaux d'entretien routier |
| 03 | 45233223-8 | Travaux de resurfaçage de chaussées |
| 03 | 45233141-9 | Travaux d'entretien routier |

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par l'entité adjudicatrice est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice.

L’acheteur souhaite assurer la continuité du service public.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

# 3 - Les intervenants

## 3.1 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

## 3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont prévus pour cette opération.

# 4 - Conditions relatives au contrat

## 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

## 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour chacun des lots

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes pour chacun des lots

- Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour chacun des lots

- Le détail quantitatif estimatif (DQE) pour chacun des lots

- DC1 - Lettre de candidature

- DC2 - Déclaration du candidat

- DC4 - Déclaration de sous-traitance

- Annexes sûreté/sécurité des aéroports Ajaccio et Figari

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l’adresse électronique suivante : <http://www.cci.corsica> onglet « **marchés publics** »

**Nota :** Pour accéder au dossier de consultation des entreprises, vous pouvez vous rendre sur la Place des Achats de l'Etat ([www.cci.corsica.fr](http://www.cci.corsica.fr)) et télécharger les documents correspondants en ayant le choix de vous authentifier ou non sur la plateforme.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Cependant, il est important de rappeler qu’en cas de modifications de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C’est pourquoi **nous vous conseillons** de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plateforme pour télécharger le DCE.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 6 - Présentation des candidatures et des offres

L'entité adjudicatrice applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |
| --- |
| Libellés |
| Lettre de candidature (DC1) ou DUME |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

|  |
| --- |
| Libellés |
| Déclaration du candidat (DC2) ou DUME |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

|  |
| --- |
| Libellés |
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

|  |
| --- |
| Libellés |
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour chacun des lots |
| Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour chacun des lots |
| Le détail quantitatif estimatif (DQE) pour chacun des lots |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour chacun des lots pour l'exécution du contrat, notamment :  - Moyens matériels et humains dédiés à la prestation  - Méthodologie utilisée pour chaque prestation  - Produits utilisés  Voir document annexe 1 du RC "Exigences relatives au mémoire technique" |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

Une visite de site est conseillée

Contacts pour prendre rendez-vous :

- Aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte - M. FABRE 04.95.23.56.00

- Aéroport de Figari Sud Corse - M. LOVICHI 06.40.13.47.30

# 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : <http://www.2a.cci.corsica>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'entité adjudicatrice.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Chambre de Commerce et d'Industrie locale d'Ajaccio et de la Corse du Sud**

**Direction de l’Administration Générale - Commande Publique**

**Quai l'Herminier - CS 30253**

**20179 Ajaccio Cedex 01**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | |  |  | **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite** | |  |  | |  |  | |

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-Prix des prestations | 60.0 |
| 2-Valeur technique | 40.0 |
| *2.1-Moyens matériels et humains dédiés à la prestation* | *15.0* |
| *2.2-Méthodologie utilisée pour chaque prestation* | *15.0* |
| *2.3-Produits utilisés* | *10.0* |

**1/Critère » prix des prestations » noté sur 60 points :**

L’analyse est effectuée sur la base du détail estimatif pour **60 points**, l’offre la moins disante se voit attribuer la note la plus élevée, les autres notes étant calculées sur la base de l’écart de prix avec la meilleure offre selon la méthode inversement proportionnelle.

**2/ Critère « Valeur Technique » noté sur 40 points :**

L’examen de ce critère se faisant sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans son offre décomposée en sous critères notés de la manière suivante :

2.1 Moyens matériels et humains dédiés à la prestation **15 points**

2.2 Méthodologie utilisée pour chaque prestation **15 points**

2.3 Produits utilisés **10 points**

Chaque sous critère sera affecté du coefficient de pondération suivant :

0 : renseignement non fourni

25 % de la note : Offre jugée peu satisfaisante car présentant, au vu de l’ensemble des offres, peu d’avantages ou points positifs pour répondre à l’attente exprimée par l’entité adjudicatrice en regard du critère jugé.

50 % de la note : Offre jugée suffisante car présentant, au vu de l’ensemble des offres, suffisamment d’avantages ou points positifs pour répondre à l’attente exprimée par l’entité adjudicatrice en regard du critère jugé.

75 % de la note : Offre jugée bonne et avantageuse car présentant, au vu de l’ensemble des offres, beaucoup d’avantages ou points positifs pour répondre à l’attente exprimée par l’entité adjudicatrice en regard du critère jugé.

100 % de la note : Offre jugée excellente car présentant, au vu de l’ensemble des offres, beaucoup d’avantages ou points positifs supérieurs à l’attente exprimée par l’entité adjudicatrice au regard du critère jugé.

La somme des notes des sous critères affectée des coefficients de pondération donnera la note valeur technique du candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

# 9 - Renseignements complémentaires

## 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante :

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 BASTIA

Tél : 04 95 32 88 66

Télécopie : 04 95 32 38 55

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges

Préfecture de la Région Provence Alpes

Cote d'Azur Place Félix Barret

CS 80001

13282 MARSEILLE CEDEX 06